

Paris, le 24 novembre 2009

*A ne pas diffuser aux Etats-Unis, au Canada, au Japon ou en Italie*

## **Vivendi émet un emprunt obligataire de 1,2 milliard d'euros**

Vivendi a procédé aujourd'hui avec succès à un emprunt obligataire de 1,2 milliard d'euros en deux tranches.

D'un montant de 700 millions d'euros, la première tranche est d'une durée de 10 ans, assortie d'un coupon de 4,875 % et émise à un prix de 99,728 %, offrant ainsi un rendement de 4,91 %.

D'un montant de 500 millions d'euros, la deuxième tranche est d'une durée de 7 ans, assortie d'un coupon de 4,25 % et émise à un prix de 99,425 %, offrant ainsi un rendement de 4,347 %.

Cet emprunt a pour objectif d'allonger la durée moyenne de la dette de Vivendi, qui s'élève désormais à 4 années (contre 3,5 années précédemment), et de maintenir un équilibre satisfaisant entre financements obligataires et lignes bancaires. Il a été placé auprès d'investisseurs institutionnels européens dans le cadre d'une procédure de book building menée par HSBC Holdings Plc, Natixis, Royal Bank of Scotland Plc et Société Générale.

### *A propos de Vivendi*

*Groupe français leader mondial de la communication, Vivendi rassemble Activision Blizzard (numéro un mondial des jeux vidéo), Universal Music Group (numéro un mondial de la musique), SFR (numéro deux français de la téléphonie mobile et fixe), Groupe Maroc Telecom (numéro un marocain de la téléphonie mobile et fixe), Groupe Canal+ (numéro un français de la télévision payante) et NBCU (20% du leader américain de la TV et du cinéma).*

*En 2008, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 25,4 milliards d'euros et un résultat net ajusté de 2,7 milliards. Présent dans 77 pays, il compte environ 43.000 collaborateurs. [www.vivendi.com](http://www.vivendi.com)*

### **Avertissement Important**

*Les obligations ne seront pas enregistrées en application du Securities Act de 1933 ou en vertu de législations applicables en matière boursière aux Etats-Unis d'Amérique, dans un quelconque Etat des Etats-Unis d'Amérique ou dans un Etat situé en dehors des Etats-Unis d'Amérique. En particulier, les obligations ne peuvent pas être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique, ou au profit de U.S. persons (telles que définies par la réglementation américaine), en l'absence d'enregistrement en vertu du Securities Act ou d'une exemption applicable en matière d'enregistrement telle que prévue par le Securities Act.*

*Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'une offre d'achat de tout titre et n'est pas constitutif d'une offre, d'une sollicitation ou d'une vente dans toutes les juridictions dans lesquelles une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale.*